

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 8 juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h02 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Linda Langlais, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-07-118

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-07-119

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de juin 2024 se chiffrent à 43 617,05 \$
- Les factures payées durant le mois de juin 2024 se chiffrent à 25 853,38 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

24-07-120

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière adjointe dépose la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2024 au montant de 152 275,90 \$.

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Linda Langlais

5.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, madame la mairesse Marguerite Desrosiers a préparé un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité. Puisqu'une copie a été distribuée à tous les membres du conseil, il y aura dispense de lecture.

Celui-ci sera publié sur le site web ainsi que distribué à même le journal municipal de septembre par la poste.

5.4 ASSURANCE CENTRE COMMUNAUTAIRE-CHOIX

24-07-121

Considérant que l'acquisition de l'église sera effective très prochainement;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer ledit bâtiment et d'établir le montant pour lequel celui-ci sera couvert;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assurer pour un montant de 995 000\$ le bâtiment salle communautaire, et d'en assurer le contenu pour la somme de 50 000\$.

5.5 FABRIQUE-LOCATION DE SALLE 2023

24-07-122

Considérant la demande de la Fabrique de Saint-Marcel, reçue en mai 2024, concernant la demande de remboursement des frais de location de salle communautaire 2023;

Considérant que le montant s'élève à 7 621,81\$;

Considérant la vente en cours dudit bâtiment;

Considérant que la Fabrique de Saint-Marcel maintient que la somme ne sera pas versée à l'Évêché et qu'elle servira au besoin de sommes de base pour le transfert de l'administration des dossiers de l'Église et du cimetière;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de la somme de 7 621,81\$ à la Fabrique de Saint-Marcel.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.6 ADHÉSION UMQ

24-07-123

Considérant que lors du congrès de l'ADMQ, le personnel administratif a eu la chance de faire la rencontre d'une conseillère de l'UMQ qui a su expliquer les avantages d'être membre de l'UMQ;

Considérant que l'avantage prioritaire est la plateforme de recherche toute montée pour la recherche de subvention selon le projet convoité;

Considérant que l'adhésion s'élève à 192\$ avant taxes annuellement;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion UMQ.

5.7 PROJET TABLES HEXAGONALES

24-07-124

Considérant l'offre déposée par monsieur le conseiller, William McMahon, de la possibilité de créer un projet collaboratif avec l'école où il travaille comme enseignant pour la confection de tables hexagonales;

Considérant que le prix de la structure en acier s'avoisinera à 275\$ de la structure;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la confection de 10 tables hexagonales par le projet-école.

5.8 MADA-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION

24-07-125

CONSIDÉRANT l'appel de projets du *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que le *volet 2 - Soutien à la mise en oeuvre des plans d'action en faveur des aînés* du programme offre une aide financière aux MRC engagées dans une démarche MADA pour soutenir la mise en oeuvre du plan d'action de la MRC et des plans d'action MADA des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2023 a adopté sa *Politique Municipalité amie des aînés 2024-2028* et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu confirme son engagement à déposer une demande d'aide financière collective dans le cadre du *volet 2 - Soutien à la mise en oeuvre des plans d'action en faveur des aînés* du *Programme de soutien à la démarche MADA 2024-2025*, dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière collective au *volet 2 - Soutien à la mise en oeuvre des plans d'action en faveur des aînés* du *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action MADA de la MRC des Maskoutains et des municipalités participantes.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.9 MONTANT SUPPLÉMENTAIRE ACCORDÉ-ASSURANCE

La direction générale adjointe dépose le montant supplémentaire obtenu des assurances dans le cadre du bris du camion de déneigement à l'hiver 2024.

5.10 GAZEBO 24' X 24'

24-07-126 Considérant que le gazebo fait partie intégrante du projet de l'aménagement paysager du terrain de la salle communautaire;

Considérant qu'il y a lieu de faire plusieurs choix dans cet espace;

Sur proposition de monsieur Gilles Bernier
Appuyé par monsieur William McMahon

Il est résolu que soit formé un Comité d'aménagement et que ce comité soit composé des élues :
Madame Véronique Dufresne, Madame Isabelle Houle et madame Mélanie Hardy.

Le comité sera chargé de collaborer avec les personnes-ressources pour proposer des plans pour l'aménagement paysager de la communauté.

5.11 CHANDAILS VOIRIE-DEVIS

24-07-127 Considérant la demande reçue des employés de voirie d'avoir des vêtements identifiés à la municipalité;

Considérant le devis #23200 obtenu de Sercost pour l'achat et la confection de 6 chandails au coût de 180,35\$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer l'achat.

5.12 CONTRAT NOTARIÉ-DONATION ÉGLISE-ACCEPTATION-AUTORISATION DE SIGNATURES

24-07-128 Considérant le contrat notarié obtenu dans le cadre de la Donation de l'Église entre la Fabrique de la Paroisse de Saint-Marcel et la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant les parties à l'entente conviennent à toutes les parties de l'entente avec une modification au point suivant :

8. Obligations du donataire :

5. Permettre au Diocèse de Saint-Hyacinthe, sur demande d'un citoyen ou d'un ancien citoyen de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, la tenue de cérémonies reliées aux funérailles, mariage et baptême, et ce, pour une période de dix (10) ans à compter de la signature des présentes.

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyé par Monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat notarié pour la Donation de l'Église entre la Fabrique de la paroisse de Saint-Marcel et la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Il est également résolu d'autoriser madame la mairesse, Marguerite Desrosiers, et madame la directrice générale, Julie Hébert, à signer ledit contrat.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.13 PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE-MONTANT ACCORDÉ

Suite à la demande d'automne 2023 pour le Programme Écocamionnage dans le cadre de l'achat du camion électrique de voirie, une somme de 10 000\$ a été attribuée à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

La direction générale adjointe dépose le compte rendu du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ayant eu lieu le 10 juin 2024.

6.2 DÉPÔT DES RÉSULTATS D'EXAMEN-DÉSINCARCÉRATION

La direction générale adjointe dépose les résultats d'examen du cours de désincarcération suivi par quatre pompiers du service d'incendie de Saint-Marcel-de-Richelieu.

7 TRANSPORT ROUTIER :

7.1 FAUCHAGE DES ROUTES

24-07-129

Considérant que la faucheuse n'est plus fonctionnelle et nécessite des réparations majeures;

Considérant que le fauchage de juin n'est pas complété et qu'il y a également le fauchage d'août à faire;

Considérant qu'il y a cinq (5) options qui s'offrent à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, soit :

- Achat faucheuse neuve à près de 21 000\$
- Réparation de la faucheuse à près de 13 500\$
- Donner le contrat à Bailey qui est déjà mandaté pour le fauchage télescopique
- Offrir le contrat de fauche à toute la population de Saint-Marcel-de-Richelieu
- Offrir le contrat auprès de trois soumissionnaires conformes de votre choix

Considérant que le contrat du fauchage télescopique est donné à l'entreprise Bailey pour le mois d'août.

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la fauche des routes du mois d'août soit faite par l'entreprise Bailey et demander un prix pour la troisième fauche des routes pour l'automne.

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 OFFRE DE SERVICES-ÉTALONNAGE DES POMPES ET VÉRIFICATION DU DÉBITMÈTRE MAGNÉTIQUE

24-07-130

Considérant l'offre de services obtenue de Simo Management Inc. pour l'étalonnage des pompes et vérification du débitmètre magnétique, Proposition #20240751;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que l'offre de services s'élève à 1 768,50\$ excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service #20240751 pour l'étalonnage des pompes et vérification du débitmètre magnétique au coût de 1 768,50\$ avant taxes.

Madame Linda Langlais, directrice générale adjointe, est autorisée à signer ladite offre en l'absence de la direction générale.

8.2 OFFRE DE SERVICES-ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

24-07-131 Considérant l'offre de service demander à la FQM quant à l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;

Considérant l'offre de services professionnels en ingénierie obtenue de la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau le 19 juin 2024;

Considérant que les tarifs soumis sont à prix préférentiels;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie par la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau.

8.3 PLAN DE GESTION DES ACTIFS-ENGAGEMENT AUPRÈS DU MAMH

24-07-132 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il est proposé par madame Sylvie Viens

Appuyé par madame Mélanie Hardy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à ;

- **Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2024. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Aucun permis n'a été émis.

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #24-467 AMENDANT LE RÈGLEMENT #20-441 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

24-07-133

ATTENDU que suite à l'adoption du projet de loi 16, les municipalités ont désormais l'obligation d'identifier les îlots de chaleurs présents sur le territoire;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu juge également pertinent d'identifier les îlots présents sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par madame Sylvie Viens le 3 juin 2024;

ATTENDU que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 8 juillet afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été proposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Viens appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte, lors de sa séance du 8 juillet 2024, le règlement numéro 24-467 intitulé « Règlement amendant le règlement #20-441 intitulé plan d'urbanisme ».

QUE le document annexé fait partie intégrante dudit règlement.

9.3 NOMINATION DE L'INSPECTEUR RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

24-07-134

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a retenu les services de la Firma Urb/Inspec pour le service d'urbanisme et d'inspection en bâtiment, environnement et règlement des nuisances;

Considérant que messieurs Gabriel Sévigny-Côté et Antoine Tardif ont été désignés par ladite firme pour agir à titre d'inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme;

Considérant que messieurs Gabriel Sévigny-Côté et Antoine Tardif ont été désignés par ladite firme pour agir à titre de fonctionnaire désigné à l'application du Règlement sur les nuisances;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Gabriel Sévigny-Côté et Antoine Tardif à titre d'inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme et à titre de fonctionnaire désigné à l'application du Règlement sur les nuisances pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

10 LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucun rapport n'est déposé.

10.2 DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES

24-07-135 Considérant la planification budgétaire du Comité des loisirs établis à l'automne 2023 en vue de l'année financière 2024;

Considérant que le tout a été budgété avec une somme de 8 000\$;

Considérant le changement de ressource en loisirs et la création d'activités hors planification ayant occasionnés des déboursés supplémentaires non budgétés;

Considérant que la planification budgétaire pour l'année financière 2024 demandait la recherche de commandite afin d'absorber les coûts supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant jusqu'à concurrence de 6000,00\$ en cas de dépassement de coût.

11 POINT D'INFORMATION :

11.1 Desjardins 2023

11.2 Notre campagne Ristourne, un milieu de vie à partager-Cultivons le vivre ensemble en Montérégie!

11.3 Résolution #24-06-168-Règlement #23-634 modifiant le règlement 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (zones d'affectations SU2 et SU3-Saint-Pie) - Adoption

11.4 Résolution #24-06-173-Chambre de commerce de la Grande région de Saint-Hyacinthe-Plan de partenariat-2024-2027-Approbation

11.5 Résolution #24-06-186-Plan régional des milieux naturels-Adoption

11.6 Programme d'aide financière en environnement (PAFE)-2e appel de projets- Recommandation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

11.7 Appui-Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la

Sûreté du Québec :

- Municipalité de Valcourt
- Municipalité de Saint-Stanislas
- Municipalité de Saint-René-de-Matane
- Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long
- Municipalité de Thorne
- Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth
- Municipalité de Wickham
- Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska
- Municipalité de Saint-Marc-des-Carières
- Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-07-136

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 8h55.

Mairesse

Directrice générale adjointe